



Compte-rendu du Comité de territoire

PTGE Charente aval Bruant

Mardi 25 juin 2024, de 9h30 à 12h30

Salle des fêtes de Chaniers (17610)

Document annexe : diaporama

Objectif de la réunion

- A. Retour sur les fiches thématiques
- B. Retour sur les niveaux d'ambitions choisis lors du dernier Comité de territoire (COTER)
- C. Présentation de l'ébauche du programme d'actions

Participants (26)

PARTICIPANTS	STRUCTURE
AUBERT Sarah	Charente Eaux
BÉRACOCHEA Clément	SYRES 17
BOURRY Jean-Marie	FNE NA
BROUSSEY Manuella	AEAG
BURNET Alain	CLE Charente
CANIT Michaël	EPTB Charente
COCHERIL Hélène	EPTB Charente
DE ROFFIGNAC Françoise	SYRES 17
DUBOIS Pascal	DREAL NA
GILARD Léa	SYMBA
JOLIBOIS Noémie	UNIMA
LANTIER-CARTIER Carine	Charente Eaux
LENTIER Éric	CDA La Rochelle
LEPETIT Jean-Eudes	SMCA
LIBAUD Élodie	CD 17
MARIDET Élisabeth	OFB 17
PAULET Sarah	EPTB Charente
POMMIER Valentin	OUGC
POUSSIN Fabien	SYRES 17
PUGEAUX Nicolas	NACA
ROUET Marie	FDAAPPMA 17
SOLA Margarita	Région NA
SIROT Baptiste	EPTB Charente
TALLERIE Sammie	EPTB Charente
VIALE Jean-Pascal	Commune de Romegoux
WALLON François	DDTM 17

Compte-rendu – Relevé de décision

A. Retour sur les fiches thématiques

Liste des fiches thématiques :

Leviers	Titre des fiches thématiques
Sobriété et optimisation des usages de l'eau	Sobriété sur l'eau potable
	Sensibiliser et développer les économies d'eau dans le secteur du tourisme
	Réutilisation des eaux usées traitées
	Mise en conformité des forages agricoles
	Efficiency et optimisation de l'irrigation
	Sobriété en eau des usages industriels
Solutions Fondées sur la Nature	Restauration et préservation des zones humides
	Restauration hydromorphologique des cours d'eau
	Désimperméabilisation et renaturation des sols
	Gestion du drainage en milieu rurale
	Aménagements d'hydraulique douce
Transition agroécologique	Développement de filières et changements de pratiques
	Diagnosics d'exploitation et agroenvironnementaux
Stockage	Stockage multi-usages
	Plans d'eau existants
Gestion	Gestion des marais rétro-littoraux et adaptation de leur réalimentation

Plusieurs acteurs ont émis des remarques en amont de la réunion : CD 17, CDA de Grand Cognac, de la Rochelle et de Saintes, Charente Eaux, FNE NA et SYMBA. Elles relèvent de précisions ou de modifications mineures, sur les localisations, les maîtres d'ouvrages ou encore les partenaires techniques. Elles sont prises directement en compte dans le rapport de stratégie.

Autres remarques discutées en réunion :

- Concernant le calcul sur l'alimentation en eau potable (estimation des gains), il est précisé que le calcul prend en compte l'augmentation de la population dans le futur (données provenant de l'étude prospective d'Eau 17) et l'ensemble des prélèvements AEP du périmètre PTGE, intégrant ainsi les transferts vers la CDA de La Rochelle, l'île d'Oléron et l'île de Ré. Cependant, l'augmentation de la population de La Rochelle n'est pas prise en compte. Le calcul est aussi au prorata de la surface et de l'augmentation de la population selon les départements.
- 2 nouvelles actions sont proposées :
 - o Déterminer les gros consommateurs industriels
 - o La pérennisation du complexe hydraulique de Saint-Savinien

Principales réactions/remarques du COTER :

- Utiliser les termes de « programme de rénovation » ou de « pérennisation de la fonctionnalité du complexe hydraulique de Saint-Savinien » au lieu de « sécurisation

du barrage de Saint-Savinien ». La terminologie précédente pourrait porter à confusion sur l'état et l'ampleur des travaux à réaliser.

- « A partir de quel volume la substitution est définie ? » : il est rappelé que dans les faits les bassins Charente aval et Bruant sont à l'équilibre et qu'ils sont tributaires des autres bassins limitrophes, expliquant pour le moment l'absence de volume de départ du PTGE et de projet de stockage. Le PTGE Charente aval Bruant est spécifique avec ces enjeux : la sécurisation de l'eau potable, la qualité des nappes captives, les marais...

B. Retour sur les niveaux d'ambitions choisis lors du dernier Comité de Territoire

Au dernier Comité de territoire les membres se sont positionnés sur un niveau d'ambition. Les résultats de ces choix ainsi que l'estimation des gains quantitatifs associés ont été présentés quand cela est possible (cf. diaporama). Il est rappelé que ces gains sont des estimations, des ordres de grandeur et des valeurs à prendre en relatif.

Principales réactions/remarques du COTER :

- Vigilance sur les calculs pour l'AEP qui ne prennent pas en compte l'augmentation de la population de La Rochelle.
- Revoir les calculs AEP tourisme avec Eau 17 pour pouvoir faire ressortir la consommation touristique et mieux estimer les gains possibles.
- Harmoniser les calculs des gains pour le levier sobriété. Faire en sorte qu'ils soient faits sur la même période, soit la période d'étiage (juin à octobre) pour faciliter les comparaisons.
- A l'heure actuel, il est difficile de quantifier les gains pouvant être réalisés par la mise aux normes des forages mal conçus. A la suite des travaux (prévue fin 2024), une ventilation des volumes (prélèvement en nappe libre ou captive) s'opérera par Eau 17 Une vigilance est apportée pour signaler la difficulté d'engagement de la part de certains agriculteurs craignant une perte de volumes.
- Il est précisé que le périmètre PTGE Charente aval Bruant étant en ZRE (zone de répartition des eaux), les 10 % d'économie d'eau en agriculture vont s'appliquer.
- L'évaluation des gains quantitatifs de certaines thématiques sont difficilement évaluables, telles que dans les volets SFN ou Transition agroécologique.
- Vigilance émise sur les plafonds des financements des niveaux régionaux, nationaux ou européens
- Pour les actions Transition agroécologique, une organisation avec les autres programmes en cours sur le territoire est nécessaire pour être complémentaire (Re-Sources). Il est important d'avoir une approche systémique et coordonnée entre les différents services/acteur en lien avec l'eau, l'agriculture...
- Sur le tableau bilan des gains estimés selon 3 scénarios différents. Il est préférable de parler du scénario « sans PTGE » plutôt que de scénario « sans projet » (ambition 1).

C. Présentation de l'ébauche du programme d'actions

Cette dernière partie présente l'ébauche du programme d'actions du PTGE Charente aval Bruant. Pour chaque action sont indiquées le titre de l'action, les détails de cette action et les porteurs identifiés.

Les apports mineurs sont intégrés directement dans le rapport stratégique.

Principales réactions/remarques du COTER :

Au regard de la dynamique déjà présente sur le territoire (PAGQ, PPG, révision des seuils...), le PTGE permet d'amplifier toutes ces actions et les efforts mis en place.

- Quid de La Rochelle avec le transfert d'eau d'un territoire à un autre ? L'Agence de l'Eau va se renseigner.
- Action sur l'efficacité et l'optimisation de l'eau d'irrigation : plusieurs études d'évaluation des gains selon le matériel utilisé ont déjà été menées, il n'est pas nécessaire d'en lancer d'autres. Il serait préférable d'en faire le bilan et d'utiliser ces résultats pour sensibiliser et aller chercher des investissements.
- La construction de nouvelles filières agricoles est possible sur le territoire mais reste complexe en raison de la synergie de toute la chaîne jusqu'à l'aval (vente) à trouver.
- Action des diagnostics agricoles : Par retour d'expérience des acteurs du territoire, il est relevé que c'est une action difficile à mettre en place. L'objectif du PTGE serait de réévaluer l'outil et faciliter l'acquisition et l'analyse des données des exploitations agricoles du territoire et de leur évolution. Dans le cadre de certains projets comme par exemple le financement de réserves de substitution ou la REUT, le diagnostic deviendra obligatoire pour les agriculteurs raccordés à l'ouvrage de stockage.
- Pour les actions de sensibilisation aller vers les lycées et les BTS agricoles locaux.
- Sur l'ensemble du programme d'actions, une vigilance est à avoir au niveau des moyens humains et financiers ainsi que des programmes déjà présents sur le territoire (éviter les doublons).

Échéances à venir :

- Rédaction du programme d'action durant l'été
- Envoi du rapport stratégique et du programme d'actions au moins 3 semaines avant le prochain Coter
- Objectif du prochain COTER : Validation du programme d'actions du PTGE Charente aval Bruant